

d'être toujours de ceux qui veulent, quand c'est possible, régler les conflits et éviter les grèves et les guerres. Son voeu, c'est que tous, patrons et ouvriers, comprennent leurs devoirs, c'est que tous, ouvriers et patrons, voient leurs droits reconnus et respectés par tous.

* * *

Après la récitation de l'acte de consécration faite du haut de la chaire, Mgr l'archevêque présida au salut du Saint-Sacrement.

La fête religieuse du travail, en ce premier automne après la grande guerre, a été, à Montréal, vraiment belle. Nous avons tenu à en garder le souvenir écrit dans les annales de la vie du diocèse.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

FETE DE L'EXALTATION DE LA SAINTE CROIX

L'ordo n'est-il pas en faute, lorsqu'il indique la fête de la sainte Croix au 14 septembre, à la place de l'office du dimanche ?

Non, il n'y a pas d'erreur et c'est bien à dessein que cette fête est indiquée au 14 septembre, à la place de l'office du dimanche qui est simplifié.

Le fait ne surprend que parce qu'on a oublié quelles sont les fêtes qui peuvent se célébrer le dimanche. On se rappelle il est vrai qu'on peut célébrer en un dimanche commun toute fête de 1^e et de 2^e classe. Mais ce n'est là qu'une partie de la rubrique. Celle-ci affirme aussi qu'on simplifie l'office d'un dimanche commun en occurrence avec une fête de Notre-Seigneur. Or cette fête de l'Exaltation de la sainte Croix